EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES

Séance du 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BOITEAU Nadège, DEWAILLY Bruno, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAGHER Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

Excusés :
M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis
M. MORTELECQUE Denis

Avaient donné procuration :
Mme BRASME Marie-Laure à Mme Florence ZWERTVAGHER Florence
Mme PARMENTIER Isabelle à M. CORBILLON Matthieu
M. POULLIER Bernard à M. DEWAILLY Bruno
Mme DELPORTE Marie-Françoise à Mme DUPONT Valérie
M. WAYENBURG Aymeric à Mme GUERBEAU Pascale

Assistait à la séance : Jean-Sébastien VERFAILLIE, Directeur Général des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

N°1

FINANCE

Décision budgétaire modificative n°1

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 21
Quorum : 15
Qui ont pris part à la délibération : 26
Date de convocation : 12 octobre 2023
Date de réception en préfecture : 25 octobre 2023
Date de publication sur le site internet de la ville : 25 octobre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

N°1

FINANCES

Décision budgétaire modificative n°1

Préambule

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2023 :

RECETTES

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations

Article	Fontion			
74121-74122	01	Dotation de solidarité rurale	+	21133,00
74832	01	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	-	6000,00

Chapitre 042 opération d'ordre de transfert entre sections

Article	Fontion			
777	01	**Quote part des subventions d'investissement transférées**	-	7213,88

TOTAL RECETTES + 7919,12

DEPENSES

Chapitre 022 Dépenses imprévues - 105000,00

Chapitre 011 Charges à caractère générale

Article	Fontion			
60621	020	**Combustible**	-	5000,00
6226	020	Honoraires	-	30000,00

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés

64111	020	Rémunération principale	+	50000,00
64131	020	Rémunération	+	37000,00
64168	020	Autres emplois d'insertion	+	23000,00

Chapitre 014 Atténuations de produits

Article	Fontion			
739115	01	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	+	15397,21

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Article	Fontion			
6531	021	Indemnité	+	650,00
6533	021	Cotisations de retraite	+	100,00
6534	021	Cot. De sécurité sociale -part patron	+	100,00
6541	01	Créances admises en non-valeur	+	1357,80
6542	01	Créances éteintes	+	1153,70
6574	025	Subventions de fonctionnement aux associations	+	3897,15
6574	212	Subventions de fonctionnement aux associations	+	15192,60

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Article	Fontion			
6714	212	Bourses et prix	-	430,17
6718	01	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+	212,83

Chapitre 042 opération d'ordre de transfert entre sections

Article	Fontion			
6811	01	Dotation aux amort. Des immos incorporelles et corporelles	+	288,00

TOTAL DEPENSES + 7919,12

RECETTES

Chapitre 13 Subventions d'investissements

Article	Fontion			
1311	422	Etat et établissements nationaux	-	84638,00
1331	211	D.E.T.R Transférable	+	197736,00

Chapitre 27 Autres immobilisations financières

Article	Fontion			
275	01	Dépôts et cautionnements versés	+	212,83

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article	Fontion			
28158	01	Autres installation, matériel et outillage	+	288,00

OPERATION 254 Création d'une école maternelle et de salles de sports

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Article	Fontion			
2031	01	Frais d'études	+	333710,44

OPERATION 256 Réhabilitation du patronage-Création d'un espace culturel

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Article	Fontion			
2031	01	Frais d'études	+	188663,42

TOTAL RECETTES **635972,69**

DEPENSES

Chapitre 020 Dépenses imprévues + 52234,72

Chapitre 21 Immobilisations corporelles (hors opérations)

Article	Fontion			
2111	01	Terrains nus	+	28000,00
2135	251	Installat° générales,agencements,aménagement	-	3253,69
2135	61	Installat° générales,agencements,aménagement	-	2658,53
2183	020	Matériel de bureau et informatique	+	25000,00
2184	251	Mobilier	+	520,80
2188	251	Autres immobilisations corporelles	+	1032,00

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves

Article	Fontion			
1068	01	Excédents de fonctionnement capitalisés	+	19937,41

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article	Fontion			
13931	01	Dotation d'équipement des territoires ruraux	-	7213,88

OPERATION 254 Création d'une école maternelle et de salles de sports

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Article	Fontion			
2313	01	Constructions	+	333710,44

OPERATION 256 Réhabilitation du patronage-Création d'un espace culturel

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Article	Fontion			
2313	01	Constructions	+	188663,42

TOTAL DEPENSES **635972,69**

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1, L 2313-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'adoption du budget primitif de l'exercice 2023 en séance du conseil municipal du 12 avril 2023,

Vu l'avis des membres présents de la commission « Administration Générale » du 12 octobre 2023,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-dessus pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 telle que présentée dans la délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
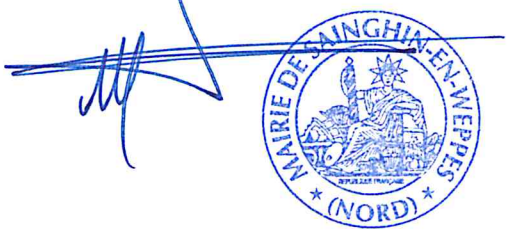
Le Maire,
Matthieu CORBILLON